



# Elèves en situation de handicap, en inclusion dans les établissements scolaires

*Les élèves décomptés ici bénéficient ou vont bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), validé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ils sont scolarisés en établissement scolaire ordinaire et peuvent en inclusion, individuellement dans une classe ordinaire ou encore avec l'appui d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (qui accueille les enfants dans une unité dédiée au handicap) au sein de l'établissement. A cause de l'obligation scolaire, les plans personnalisés de scolarisation de tous les enfants entre 3 et 16 ans sont étudiés par la MDPH, et non pas seulement ceux d'enfants en situation régulière sur le territoire. Cela fait tout l'intérêt des données issues de l'Education nationale, par comparaison à d'autres statistiques, comme celles de l'AAEH, qui ne concernent que les enfants en situation régulière sur le territoire.*

En octobre 2020, 2355 élèves en situation de handicap bénéficiaient d'un projet personnalisé de scolarisation rédigé ou en cours de rédaction.

## Evolution et part des effectifs d'élèves en inclusion

Entre 2010 et 2020, les effectifs d'élèves en situation de handicap ont augmenté de 51% en Guyane, quand en France entière ils ont progressé de 90%. Seules deux régions ont des taux de progression plus faibles que la Guyane (la Bourgogne-Franche-Comté et la Corse). Le taux de croissance guyanais est aussi le plus faible des DROM<sup>1</sup>.

### Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap dans le premier degré et dans le second degré entre les rentrées 2010 et 2020 (en %)

	Evolution 2010-2020 (%)
<b>Guyane</b>	<b>51%</b>
France métropolitaine + DROM	90,1%

Source : DEPP-MENJS, enquêtes n°3 et n°12 relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré et dans le second degré

2,8% des élèves sont en situation de handicap et en inclusion dans les établissements scolaires de Guyane. Parmi les élèves du 1<sup>er</sup> degré, en 2020, seuls 2,1% des élèves de Guyane étaient repérés en situation de handicap grâce à leur PPS, quand en France entière, ils représentaient 3% des effectifs.

<sup>1</sup> Les chiffres pour Mayotte ne sont pas connus.

Cependant, au collège, ces élèves en inclusion représentaient en Guyane plus de 4% des effectifs, au même niveau qu'en France entière<sup>2</sup>. Si on regarde spécifiquement les élèves des classes spécialisées de type Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS), le taux de collégiens en ULIS est le plus élevé de France (2,7% des collégiens en 2018 -soit 634 élèves-, quand le taux France entière est de 1,1%).

Cet écart important des taux d'élèves en situation de handicap entre le 1<sup>er</sup> degré et le collège semble plaider pour un repérage tardif des troubles.

### Quels troubles concernent ces enfants scolarisés en inclusion ?

Concernant les types de troubles, l'Education nationale précise que ses enquêtes n'ont pas de visée épidémiologique et que les enseignants référent handicap n'ont pas accès aux dossiers médicaux des enfants. Cependant, ceux sont eux qui rédigent les propositions de l'équipe de suivi de chaque enfant, relatives à son plan personnalisé de scolarisation. *"Les renseignements recueillis [lors des enquêtes] n'ont pour motif que de connaître la nature et l'ampleur des moyens qui doivent être mobilisés dans l'établissement scolaire pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des enfants concernés : il convient donc d'identifier à grands traits les types de trouble ou d'atteinte principale présentés par l'enfant"*.

En Guyane, les deux tiers des enfants scolarisés en inclusion sont signalés comme ayant des troubles intellectuels ou cognitifs, alors que ces troubles concernent 38% des enfants en France (y compris DOM). On note aussi que les troubles du spectre autistique concernent moins de 7% des élèves en situation de handicap, alors que la part de ces troubles est proche de 11% en France entière. Dans le même ordre d'idée, moins d'un élève sur dix en situation de handicap serait concerné par des troubles de la parole et du langage (qui incluent dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie, dysgraphie), alors que ces troubles concernent presque un élève sur quatre en France entière.

### Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Type de trouble repéré par l'enseignant référent	% Guyane	% France métropole + DROM
Troubles intellectuels ou cognitifs	64.8 %	38,1%
Troubles du psychisme	4.4 %	17,6%
Troubles du langage ou de la parole ( <i>dont dys.</i> )	7.4 %	18,9%
Troubles auditifs	2.4 %	2,1%
Troubles visuels	2.7 %	1,5%
Troubles viscéraux	0.8 %	1,1%
Troubles moteurs	3.5 %	5,7%
Plusieurs Troubles associés	4 %	9,7%
Autres troubles	10.1 %	5,2%
Total	<b>100 %</b>	<b>100%</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>6,7%</i>	<i>10,8%</i>

Source : DEPP-MENJS et rectorat, enquêtes n°3 et n°12 relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré et dans le second degré

Cette répartition des troubles est-elle le résultat de la rareté -voire l'absence- de certaines spécialités médicales ou paramédicales qui empêche un diagnostic différentiel, ou souligne-t-elle une

<sup>2</sup> Source : Géographie de l'école, édition 2021. MENJS

particularité de la situation guyanaise ? En terme socio-économique, on sait qu'un tiers de la population résidant en Guyane bénéficie d'une carte de séjour. Par conséquent, une forte proportion d'enfants scolarisés évolue dans une famille dont le français n'est pas la langue maternelle, ce qui ne facilite pas les apprentissages scolaires. De plus, certaines familles, vivant dans une très grande pauvreté, n'ont pas forcément de temps à consacrer à la scolarité de leurs enfants. Enfin, la présence avérée de métaux lourds (plomb, mercure) dans l'environnement pourrait aussi être une des causes de l'importance du taux d'enfant ayant des troubles intellectuels ou cognitif. Par ailleurs, le turn-over important qui s'observe parmi le personnel enseignant joue peut-être un rôle. En effet, cette enquête est renseignée par les enseignants référents handicap de chaque secteur géographique. L'enseignant référent réunit l'équipe de suivi des enfants en situation de handicap, rédige les propositions relatives au plan personnalisé de scolarisation et informe les familles. L'enseignant référent est donc la mémoire du parcours scolaire de l'élève, tant qu'il reste sur son secteur d'intervention, car il le suit tout au long de la scolarité. C'est pourquoi un renouvellement important des personnels pourrait affecter la connaissance relative aux troubles de chaque enfant. Ainsi, une pluralité de facteurs pourrait expliquer cette répartition des troubles déclarés par les enseignants référents.

Comme cela s'observe dans d'autres statistiques à l'échelle nationale, les garçons représentent les deux-tiers des élèves en situation de handicap.

## De quels accompagnements ces élèves en situation de handicap bénéficient-ils, en dehors de l'école ?

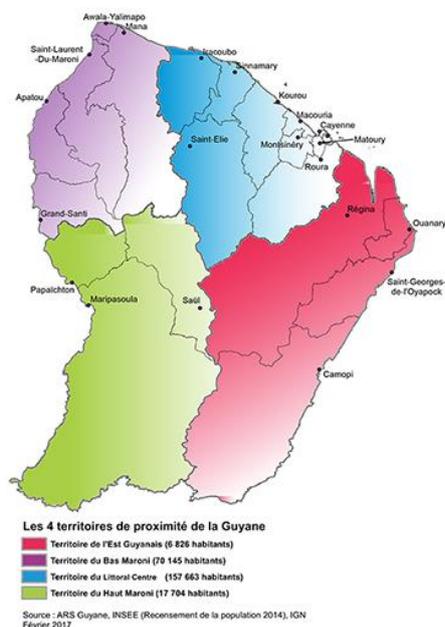
Presque 14% de ces élèves sont suivis par un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en Guyane, quand, dans d'autres régions pour lesquelles nous disposons de ce taux (Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Grand-Est et PACA), ces accompagnements représentent entre 11 et 33% des élèves handicapés. Très peu d'élèves (moins de 5%) sont suivis par un intervenant rattaché à un établissement médico-social ou sanitaire, quand, dans les autres régions citées plus haut, ces taux oscillent entre 17 et 19% des élèves concernés. Ce faible taux guyanais s'explique largement par la rareté des établissements dédiés à l'enfance en situation de handicap. On compte aussi très peu d'enfants suivis en libéral (4%) quand les autres régions affichent des taux d'accompagnement par un intervenant libéral entre 27 et 41% des élèves en inclusion scolaire. La rareté de certaines professions para médicales en libéral sur le territoire guyanais explique aussi ce faible taux, de même que le taux de pauvreté de la population, qui freine ces recours.

Cette rareté des accompagnements pour les élèves guyanais en situation de handicap se traduit par un taux de 69% d'élèves ne bénéficiant d'aucun accompagnement repéré par l'enseignant référent. C'est un taux bien plus élevé comparativement aux autres régions pour lesquelles nous disposons de ces pourcentages, où ils varient de 9 à 28%.

## Quelle géographie dessine cette inclusion ?

*Les territoires de santé de l'Agence Régionale de Santé utilisés ici sont au nombre de 4 (voir la carte ci-dessous). Ils ont été définis en tenant compte de la spécificité socio-démographique des communes, en particulier face à l'accessibilité des soins.*

Si on comptait en 2020, 2355 enfants ayant un PPS rédigé ou en cours à la MDPH, leur répartition territoriale souligne des divergences.



Si en moyenne, en Guyane, 2.8% des élèves sont en situation de handicap et inclus dans les établissements scolaires, cette proportion dépasse les 4% sur le Haut-Maroni (Maripasoula, Papaïchton, Saül ; tableau ci-dessous). S'il est impossible d'identifier les causes exactes de cette situation, on peut avancer quelques pistes : la quasi-totalité des familles du Haut Maroni n'ont pas le français comme langue maternelle, et les modes de vie font que les familles sont souvent très éloignées de l'école, et dans l'impossibilité de venir en appui à leurs enfants. On sait aussi la difficulté du rectorat de disposer d'équipes enseignantes stables.

En matière de troubles du spectre autistique, le Bas-Maroni (St Laurent, Mana, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Apatou) comme le Haut-Maroni se distinguent par la rareté des diagnostics d'autisme.

En dehors de l'école, les enfants peuvent bénéficier d'un suivi sanitaire ou médicosocial. Quel que soit le territoire de santé, le taux y est supérieur à 60% d'enfants non accompagnés par un intervenant en dehors de l'établissement scolaire. Sur le Haut Maroni, la totalité des jeunes scolarisés et concernés par le handicap sont déclarés comme n'ayant aucun accompagnement extérieur, alors que des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) interviennent sur cette zone. Est-ce la rareté des interventions qui fait déclarer cela aux enseignants référents qui décrivent les enfants dont ils ont la charge, ou la non-connaissance de ce suivi ?

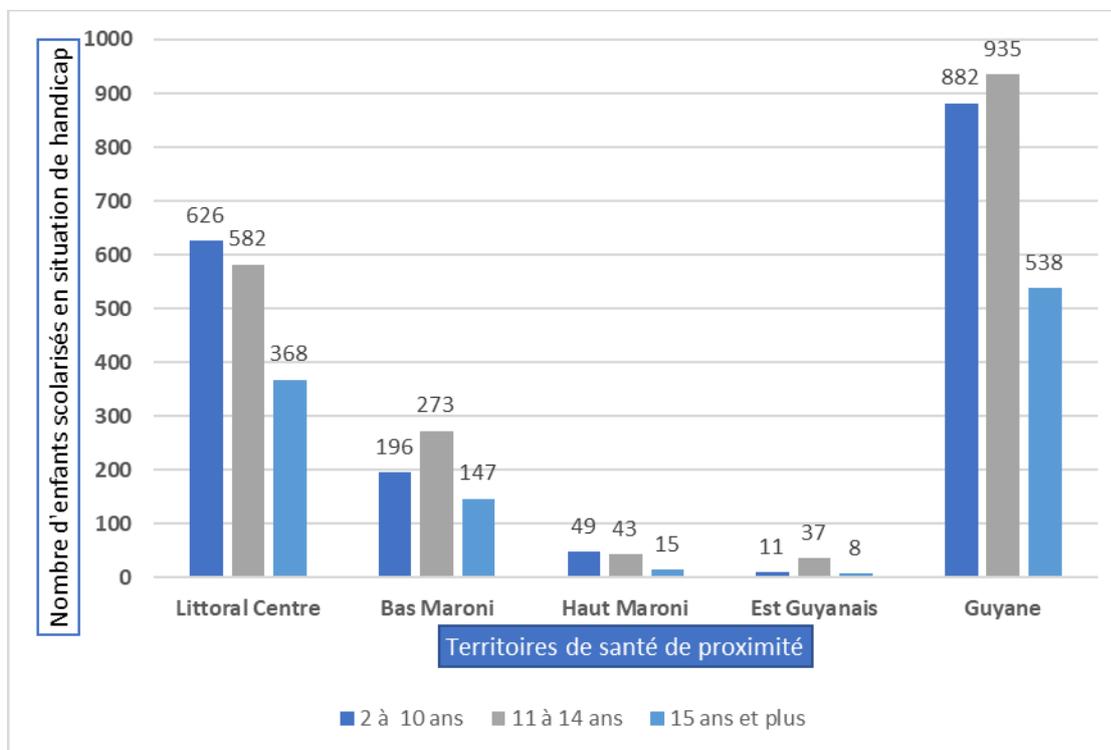
### Répartition géographique des élèves en situation de handicap en 2020

Territoire de Santé de Proximité de l'ARS	Nombre d'enfants en inclusion scolaire	% d'élèves en situation de handicap en inclusion sur le total des élèves	dont avec Troubles du Spectre Autistique	Pourcentage d'enfants sans accompagnement thérapeutique par intervenant extérieur
<b>Littoral Centre</b> -Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnegrande, Iracoubo, Kourou, Sinnamary, Saint-Elie	1576	2.9%	149	63%
<b>Bas Maroni</b> -St Laurent, Mana, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Apatou	616	2.4%	18	77%
<b>Haut Maroni</b> -Maripasoula, Papaïchton, Saül	107	4.4%	0	100%
<b>Est Guyanais</b> -St-Georges, Camopi, Regina, Ouanary	56	2.5%	5	80%
<b>Guyane</b>	<b>2355</b>	<b>2.8%</b>	<b>172</b>	<b>68%</b>

Source : Rectorat, enquêtes n°3 et n°12 relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré et dans le second degré

Concernant les âges des enfants scolarisés en situation de handicap (graphique ci-dessous), on note que les profils des territoires selon l'âge sont très différents. Si le profil des communes du littoral centre est relativement classique, celui du Bas Maroni (St Laurent, Mana, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Apatou) interroge, avec une faible part d'enfants entre 3 et 11 ans.

### Répartition par âges et territoires des élèves en situation de handicap



Source : Rectorat, enquêtes n°3 et n°12 relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré et dans le second degré